

La Coordination rurale « salue les efforts de l'Assemblée »

© 17/10/2018 | 🧑‍🌾 CLG • 📰 Terre-net Média

La Coordination rurale (CR) accueille plutôt favorablement les dispositions agricoles contenues dans le projet de loi de finances pour 2019, notamment la mise en place d'une épargne de précaution.

Engagée pour la mise en place d'une **épargne de précaution** pratique d'utilisation et fiscalement avantageuse, la Coordination rurale « salue le projet de loi 2019 adopté par la Commission des Finances ». En particulier la nouvelle Déduction pour l'épargne de précaution (DPE), qui remplace la **Déduction pour aléas** (DPA) et la Dotation pour investissement (DPI), a été définie et améliorée dans nombres d'amendements.

La suppression du plafonnement de la DPE à quatre associés pour les GAEC et les EARL est une mesure jugée positive par la CR. Le syndicat approuve également l'assouplissement permettant que « **l'épargne stocks** » dépasse la moitié du total de l'épargne sont des mesures jugées positives par la CR.

« Notre syndicat ne manque pas de reconnaître les bonnes initiatives quand elles vont dans l'intérêt des agriculteurs. Nous comptons sur l'ensemble des députés et sur le Gouvernement pour confirmer ces avancées en séance publique », affirme **Bernard Lannes**, président de la **Coordination Rurale**.

Toutefois, la CR pointe toujours certaines pistes d'amélioration. Le plafond de la DPE reste encore inadapté et devrait être proportionnel au chiffre d'affaires. L'installation doit également être prise en compte. « La CR continuera son action dans ce sens, soutenant auprès des sénateurs l'extension de l'abattement sur le revenu des jeunes agriculteurs ayant bénéficié des aides à l'installation à tous ceux qui n'ont pas reçu ces aides, pendant les 60 premiers mois d'activité ».

En savoir plus >> [Épargne de précaution, impôts, GNR : les mesures de la réforme fiscale](#)

A lire aussi >> [La réforme fiscale agricole va dans le bon sens, selon AgriDées](#)